



CA Rochefort Océan (Siren : 200041762)

## FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

## Données générales

Nature juridique	Communauté d'agglomération (CA)
Commune siège	Rochefort
Arrondissement	Rochefort
Département	Charente-Maritime
Interdépartemental	non

## Date de création

Date de création	01/01/2014
Date d'effet	01/01/2014

## Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Répartition de droit commun
Nom du président	M. HERVE BLANCHE

## Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	Parc des Fourriers
Numéro et libellé dans la voie	3, avenue Maurice Chupin
Distribution spéciale	CS 50224
Code postal - Ville	17304 ROCHEFORT cedex
Téléphone	05 46 82 17 80
Fax	05 46 99 76 30
Courriel	accueil@agglo-rochefortocéan.fr
Site internet	www-agglo-rochefortocéan.fr

## Profil financier

Mode de financement	Fiscalité professionnelle unique
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	oui
Autre redevance	non

## Population

Population totale regroupée	65 375
-----------------------------	--------

Densité moyenne 153,30

## Périmètre

Nombre total de communes membres : 25

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
17	Beaugeay (211700364)	772
17	Breuil-Magné (211700653)	1 719
17	Cabariot (211700752)	1 381
17	Champagne (211700836)	630
17	Echillais (211701461)	3 459
17	Fouras (211701685)	4 124
17	Ile-d'Aix (211700042)	249
17	La Gripperie-Saint-Symphorien (211701842)	595
17	Loire-les-Marais (211702055)	372
17	Lussant (211702162)	994
17	Moëze (211702378)	562
17	Moragne (211702469)	491
17	Muron (211702535)	1 334
17	Port-des-Barques (211704846)	1 887
17	Rochefort (211702998)	25 647
17	Saint-Agnant (211703087)	2 699
17	Saint-Coutant-le-Grand (211703202)	413
17	Saint-Froult (211703293)	382
17	Saint-Hippolyte (211703467)	1 465
17	Saint-Jean-d'Angle (211703483)	684
17	Saint-Laurent-de-la-Prée (211703533)	2 011
17	Saint-Nazaire-sur-Charente (211703756)	1 198
17	Soubise (211704291)	3 028
17	Tonnay-Charente (211704499)	8 181
17	Vergeroux (211704630)	1 098

## Compétences

Nombre total de compétences exercées : 30

Compétences exercées par le groupement
Environnement et cadre de vie
- Collecte des déchets des ménages et déchets assimilés <i>Elimination et valorisation des déchets ménagers et assimilés; collecte et traitement.</i>
- Traitement des déchets des ménages et déchets assimilés <i>Elimination et valorisation des déchets ménagers et assimilés; collecte et traitement.</i>
- Lutte contre les nuisances sonores <i>Lutte contre les nuisances sonores.</i>
- Qualité de l'air

*Lutte contre la pollution de l'air.*

- Autres actions environnementales

- *Etudes et réalisations d'opérations ou programmes de valorisation des ressources naturelles. - Elimination des nuisibles. - Soutien aux actions de maîtrise de l'énergie et au développement des énergies renouvelables.*

Services funéraires

- Crématorium

*Création et gestion d'un Crématorium Communautaire*

Sanitaires et social

- Action sociale

*Politique Intercommunale de la Solidarité. - Insertion par l'emploi dans le cadre de dispositifs réglementaires. - Projet éducatif local (PEL) pour les jeunes de 0 à 25 ans sur le territoire du canton.*

Politique de la ville

- Dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale

*Dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local, et d'insertion économique et sociale d'intérêt communautaire: Sont d'intérêt communautaire les dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale: - La CAPR élabore avec ses opartenaires, arrête et coordonne ses politiques punbliques; signe les conventions d'application des dispositifs contractuels de ses politiques publiques; - La CAPR assure la maîtrise d'ouvrage contrat Urbain de Cohésion Sociale à compter de 2007 et dans ce cadre, son rôle s'inscrit dans une approche de coopérations choisie autour de trois niveaux de compétences: = mise à dispoistion de "ressources" (prise en compte des besoins, rassemblement d'infromations, appui technique, articulation avec les partenaires); = coordination d'actions transversales et soutien aux actions expérimentales (soutien financier ou d'ingénierie); = conduite de projets et d'actions en maîtrise d'ouvrage communautaire (dont pilotage du CUCS). - La CAPR réalise des études nécessaires à l'élaboration, la mise en oeuvre et l'évalutation de la politique de la ville.*

Dispositifs locaux de prévention de la délinquance

- Conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance

*Dispositifs locaux de prévention de la délinquance d'intérêt communautaire: sont d'intérêt communautaire les dispositifs locaux de prévention de la délinquance intercommunaux réalisés sur le territoire d'au moins 1/3 des communes de la communauté.*

Développement et aménagement économique

- Création, aménagement, entretien et gestion de zone d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale ou touristique

- Création, aménagement, entretien et gestion de zone d'activités portuaire ou aéroportuaire

- Action de développement économique (Soutien des activités industrielles, commerciales ou de l'emploi, Soutien des activités agricoles et forestières...)

Développement et aménagement social et culturel

- Construction ou aménagement, entretien, gestion d'équipements ou d'établissements culturels, socioculturels, socio-éducatifs

- Construction ou aménagement, entretien, gestion d'équipements ou d'établissements sportifs

- Activités culturelles ou socioculturelles

*sont d'intérêt communautaire : - le soutien technique et financier à la création artistique auprès des artistes locaux ou auprès d'artistes régionaux ou nationaux en résidence sur le territoire- l'accompagnement de manifestations culturelles qui, par leur importance, leur portée médiatique, l'implication de plusieurs associations ou leur caractère itinérant sur le territoire sont considérés d'intérêt commun- l'accompagnement de porteurs de projet; - le soutien technique et financier aux communes pour l'achat et la diffusion de spectacles en milieu rural- la promotion de l'ensemble des animations et des évènements du territoire.*

- Activités sportives

*Animations socio - éducatives et sportives sont d'intérêt communautaire les animations socio - éducatives et sportives s'adressant aux élèves du collège de Saint - Agnant comprenant le transport à la piscine.*

Aménagement de l'espace
- Schéma de secteur <i>Schéma directeur et schémas de secteurs.</i>
- Création et réalisation de zone d'aménagement concertée (ZAC)
- Constitution de réserves foncières
- Organisation des transports urbains
Voirie
- Création, aménagement, entretien de la voirie <i>Création ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire. Création, aménagement des chemins de randonnées desservant au moins 2 communes</i>
- Parcs de stationnement <i>Création ou aménagement et gestion de parcs de stationnement communautaire</i>
Développement touristique
- Tourisme <i>Dans le domaine du tourisme: La communauté assure: - La maîtrise d'ouvrage d'aménagements et d'équipements touristiques (pistes cyclables, passerelles...)- La communauté participe financièrement à des réalisations départementales intéressant son territoire, ou à des opérations communales conformes à la politique qu'elle développe en compétence distincte. - Une assistance technique auprès des différents porteurs de projets (notamment pour les hébergements touristiques). Elle est l'initiateur de réalisations qui pourront rentrer dans un produit touristique commercialisable par les structures agréées. - La maîtrise d'ouvrage des actions d'animation qui revêtent une dimension intercommunale. L'accueil, l'information, ainsi que la promotion aux modalités de la loi n° 92-1341 du 23 décembre 1992 portant répartition des compétences dans le domaine du tourisme, notamment entre les officiers de tourisme et les syndicats d'initiative.- La communauté d'Agglomération pourra participer à une de ces prestations dans le cadre de sa politique de solidarité en accord avec la ou les communes concernées.Sont d'intérêt communautaire les actions de développement touristique portant sur : - La définition de l'image du territoire, de sa promotion, de la mise en marché de l'offre ainsi que sa commercialisation;- La mise en oeuvre de la politique d'accueil et d'informations sur le territoire;- L'amélioration de la qualité de l'offre notamment pour ce qui concerne les hébergements et les prestations en général.- La mise en réseau et la formation des acteurs du tourisme.- La participation à des structures régionales, départementales ou de pays;- La diversification de l'offre touristique à travers: = La mise en oeuvre du projet de développement touristique de l'estuaire; = La réalisation d'aménagements et d'équipements touristiques notamment la signalétique, les sentiers de randonnée, ou encore la création l'aménagement et la gestion de pistes cyclables qui s'inscrivent dans les schémas de développement de l'agglomération- Le développement du nautisme à travers les actions suivantes : = L'animation à l'échelle de l'estuaire à travers des événements, la mise en réseau d'acteurs, la valorisation de la filière nautique, le développement d'activités nautiques scolaires à destination des élèves du primaire. = Le développement de la filière nautique par la formation, l'assistance aux porteurs de projets et aux acteurs de cette filière. = L'aménagement et la gestion d'équipements nautiques communautaires, la participation à une structure de gestion nautique à l'échelle de l'estuaire, la réalisation d'opérations d'ingénierie pour la plaisance et la nautisme = L'accompagnement d'aménagements intégrés dans les schémas d'aménagement et de développement du nautisme de l'agglomération.</i>
Logement et habitat
- Programme local de l'habitat
- Politique du logement social
- Action en faveur du logement des personnes défavorisées par des opérations d'intérêt communautaire <i>Politique du logement et logement social, et logement des personnes défavorisées.</i>
- Amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire <i>Amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire.</i>
Autres
- NTIC (Internet, câble...) <i>Technologies de l'information et de la communication.- Connaissance et sensibilisation à l'usage des TIC (Technologies de l'Information et de la Communication).</i>

- Réalisation d'aire d'accueil ou de terrains de passage des gens du voyage

*Aire des Nomades: Création et gestion. Sont d'intérêt communautaire la création et la gestion d'une ou plusieurs aires d'accueil des gens du voyage*

- Autres

*- Participation de la Communauté d'Agglomération du Pays Rochefortais à des associations (La représentation de la Communauté d'Agglomération du Pays Rochefortais au sein d'association de type "loi 1901" d'intérêt commun ou communautaire est autoirsée. Exemples non exhaustifs - Mission locale - Station nautique)- Opérations pour compte de tiers (La Communauté d'Agglomération du Pays Rochefortais peut réaliser des opérations pour le compte des communes adhérentes quand il y a intérêt commun à maîtrise d'ouvrage unique)*

## Adhésion à des groupements

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population
17	SYNDICAT MIXTE DE LA MOBILITE DURABLE (251710372)	SM ouvert	380 215
17	SYNDICAT MIXTE POUR L'INFORMATISATION COMMUNALE EN CHARENTE MARITIME (251702320)	SM ouvert	862 174
17	SYNDICAT INTERCOMMUNAUTAIRE DU LITTORAL (251710687)	SM fermé	200 591

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2016 - millésimée 2013)